

Département de La Creuse

**Evolis 23**

Réunion du Bureau du 24 Avril 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 24 Avril 2023 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 18 Avril 2023

**Présents** : BARDET Didier ; BARNAUD François ; CHAVANT Philippe ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; HAMONEAU Nicolas ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Excusés** : BARBAIRE Jean-Luc ; DARDAILLON Bruno ; GAZONNAUD Jean-Luc ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric.

**Secrétaire de séance** : GASPARD Isabelle

Monsieur BARBAIRE Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur LABESSE Jean-Claude  
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à Monsieur RIOT Philippe

Membres : 27

Présents : 16

Votants : 18

**Délibération n° 2023-032**

**Code nomenclature** : 8.8 – Environnement

**Objet : Partenariat Ressourcerie MAXIMUM**

Monsieur le Président indique que l'association MAXIMUM assurera une mission de collecte des encombrants en porte à porte sur la Commune de la Souterraine. Cette prestation se fait avec l'accord de Recyclabulle (Ressourcerie de notre territoire) qui récupérerait les objets réemployables sur les locaux réemplis de nos déchèteries. L'association sollicite donc l'autorisation d'accéder sans frais aux déchèteries d'Evolis 23 pour déposer ces encombrants et objets réemployables. Selon les possibilités, l'accès se ferait sur La Souterraine ou Noth. S'agissant d'encombrants des ménages, cet accord ne semble pas poser difficulté.

Monsieur Le Président propose d'autoriser l'association à déposer gratuitement en déchèterie les encombrants et objets réutilisables collectés chez les ménages de La Souterraine. Une convention finalise les conditions précises de dépôt et de tri.



Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'association MAXIMUM à déposer gratuitement en déchèterie les encombrants et objets réutilisables collectés en portes à portes sur La Souterraine ;
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention correspondante.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 16 MAI 2023

